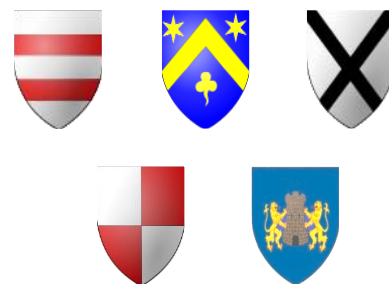


Bulletin municipal de Troisvilles

Décembre 2023



ÉDITORIAL

Nous allons bientôt fêter le passage à la nouvelle année et nous souhaitons à cette occasion dresser un bilan de l'année 2023. C'est pourquoi nous éditons un peu en avance le journal annuel de la commune.

Conformément à notre volonté affichée en début de mandat et aux engagements pris lors de la campagne électorale, nous avons limité les investissements et dépenses pendant ces trois premières années afin de poursuivre le redressement des finances locales qui sont stables à l'heure actuelle.

Cela ne nous a pas empêché de mener de nombreuses actions qui ont permis de mettre en conformité l'ensemble des bâtiments publics, sachant que le maintien des avis conformes supposera un entretien permanent des locaux.

Nos locaux ont également fait l'objet de travaux visant à des économies d'énergie (salle des fêtes et mairie, salle polyvalente, garderie périscolaire et cantine). Les bâtiments périscolaires et scolaires sont actuellement soumis à étude énergétique pour des travaux de plus grande ampleur.

Les premiers marchés concernant les travaux préparatoires à la reconstruction du pont ont été lancés et les travaux sont programmés (sauf incidents ou intempéries) fin du premier semestre 2024. Le programme sera détaillé lors de la cérémonie des vœux le 6 janvier. D'autres projets sont également en cours ou à venir (création d'un jardin pédagogique, mesures de sécurité routière, etc.).

Bonnes fêtes de fin d'année à tous les troisvilloises et troisvillois.

Afin de mettre fin à certaines rumeurs persistantes de manque d'information, nous tenons à clarifier certains points :

La mairie dispose d'un site institutionnel dont l'entreprise gestionnaire a changé à la suite du décès de notre précédent prestataire. Elle a rencontré quelques difficultés au départ mais tout est maintenant en ordre et régulièrement publié.

La page Facebook « Commune de Troisvilles » n'affiche que les messages urgents, les annonces d'événements et quelques infos pratiques.

Les panneaux d'affichage légal se trouvent au niveau du porche principal de la mairie. D'autres panneaux sont présents : rue du Fayt, rue du Villers et rue de la Sotière, ainsi qu'au cimetière et dans le hall de la salle des fêtes.

CLASSE EN DANGER

Une nouvelle fois une des classes de notre école communale risque de fermer si les parents ne se mobilisent pas suffisamment : le nombre d'élèves après avoir connu une forte baisse est resté stable depuis deux ans mais la situation peut au mieux être qualifiée de « tangente ». Le couperet est passé tout près il y a deux ans et il convient d'éviter qu'il retombe une nouvelle fois.

Nous demandons donc aux parents des enfants qui vont avoir deux ans cette année de les inscrire dès maintenant à la mairie (les pièces nécessaires sont rappelées sur la page du site internet de la commune consacrée à l'école). Il est possible pour les enfants qui atteindront leurs deux ans dans le premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025 de les inscrire et de les scolariser dès la rentrée de septembre.

Le conseil municipal se tiendra au côté des parents comme il l'a toujours fait mais il faut que ceux-ci luttent aussi pour le maintien de notre quatrième classe.

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

L'année 2023 a été consacrée en majeure partie à la réfection des bâtiments communaux et à la remise en état des canalisations d'eau de la mairie et de la salle des fêtes, à la suite de contrôle de qualité de l'eau laissant apparaître une teneur en plomb trop importante.

Le coût des travaux réalisés a été volontairement limité afin de préparer en toute sérénité les lourds travaux prévus en 2024 et de prendre en compte quelques factures à régulariser pour l'année 2022.

Les travaux de mise en sécurité

A la suite d'une demande de la sous-préfecture, des travaux ont été réalisés en urgence au cours du premier semestre 2023 sur plusieurs points majeurs affectant la sécurité incendie et la sécurité électrique de la salle des fêtes et de la mairie :

- Pose d'une alarme de type 1 avec détecteurs de fumée en combles sur tout le bâtiment
- Pose de nouveaux déclencheurs et d'un système de coupure générale
- Mise en place d'un nouveau système d'éclairage de secours (BAES)
- Remise aux normes électriques de tout l'étage de la mairie et de la cave de la mairie
- Pose de luminaires LED dans l'ensemble du bâtiment

A la suite des travaux effectués, le bâtiment a reçu un avis favorable de la commission de sécurité.



Ces travaux ont été financés de la manière suivante :

Autofinancement 35 % :	11 983, 87 €
Fonds de concours CA2C 35 % :	11 983, 87 €
Subvention Etat DETR 30 % :	10 271, 89 €

Coût total HT :	34 239, 63 €
Coût total TTC :	41 087, 56 €



Les modifications sanitaires côté mairie

Différents points de mise aux normes sanitaires ont été effectués (conduits et installations sanitaires, cuisine, pose de tubes en cuivre, chauffe-eau, etc.). Ils ont été financés de la manière suivante :

Autofinancement 50 % :	4097, 79 €
ADVB 50 % (département) :	4097, 79 €

Coût total HT :	8195, 58 €
Coût total TTC :	9834, 70 €



LES MENUS TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Plusieurs travaux de moindre importance et entièrement financés par la commune ont été réalisés en 2023 afin d'améliorer le cadre de vie et certains aspects en matière de sécurité :

- La réfection du trottoir de l'impasse du Fayt
- Le remplacement des vitres à la salle polyvalente
- La pose d'un nouveau système d'automatisation de l'entrée principale de l'école
- La pose de défibrillateurs pour l'école et pour la mairie
- La pose d'un portail dans la cour de l'école maternelle

La réfection du trottoir de l'impasse du Fayt

Après quelques péripéties dues à des problèmes d'établissement des responsabilités dans la destruction du trottoir situé dans l'impasse du Fayt, les travaux ont été menés par l'entreprise Renard dans la semaine du 20 au 26 novembre pour un coût de 9329.40 € TTC (7774.50 € HT).



Le remplacement des vitres à la salle polyvalente

Les vitres de la salle polyvalente étaient en mauvais état (brisées ou ayant perdu leur étanchéité). Elles ont été remplacées par la société Fromont Miroiterie le 30 novembre pour un coût de 3075.13 € TTC (2561.11 € HT).



La pose d'un nouveau système d'automatisation de l'entrée principale de l'école

Le système d'ouverture de la porte principale de l'école ne fonctionnant plus, il a été décidé de mettre en place un système plus performant pour un coût de 7192.80 € TTC (5994.00 € HT).



La pose de défibrillateurs pour l'école et pour la mairie

Deux défibrillateurs extérieurs ont été posés à l'école et à la mairie et le défibrillateur extérieur a été déplacé à la salle polyvalente pour un montant de 3960.00 € TTC (3300 € HT).



La pose d'un portail dans la cour de maternelle

Au mois de janvier 2023, le portail de la cour de maternelle a été remplacé pour raison de sécurité pour un montant de 3131.03 € TTC (2600.00 € HT). Une aire de stockage a été créée dans la cour de l'école maternelle avec l'ancien.



LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA CA2C ET LES AGENTS COMMUNAUX

Les agents de la CA2C et les agents communaux ont mené des travaux en régie tout au long de l'année 2023 :

- Remise en état de la salle des archives
- Peintures à la médiathèque municipale
- Réfection de la cave de la salle des fêtes (sous la scène)
- Réfection des salles annexes de la mairie (à l'étage)
- Réfection des murs de la cour de la mairie et de la salle des fêtes
- Dépose des anciens tuyaux de chauffage de la salle des fêtes
- Autres travaux de maçonnerie et de voirie

LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2024

Certains travaux prévus en 2023 ont été reportés en 2024 pour des raisons techniques (pose d'écluses rue du Château d'eau et rue de la Sotière, jardin pédagogique, etc.).

D'autres travaux sont d'ores et déjà programmés :

- Réfection du pont de la rue d'Inchy à la fin du premier semestre
- Création d'un carré militaire et agrandissement du cimetière
- Réfection du Monument aux Morts

Ils seront décrits lors de la cérémonie des vœux.

D'autres sont en cours de programmation et seront communiqués ultérieurement après réunion de la commission travaux et du conseil municipal.

LE RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Nous avons actuellement plusieurs agents intervenant sur le territoire de la commune, le Gouvernement ayant relancé les contrats aidés pour trois postes techniques cet été et deux contrats d'apprentissage sous des formes différentes (un directement par la commune, l'autre en tant que stagiaire par le biais d'un centre de formation diplômant) ont été mis en place avec un coût très réduit pour la commune.

UN GRAND « MERCI » ...

- Aux personnes bien intentionnées qui ont déposé plusieurs mètres cubes d'ardoises Eternit aux confins du territoire communal, mettant à la charge de la commune le nettoyage de la zone ;
- Aux personnes qui, amoureuses de la liberté des animaux, ont laissé divaguer un cochon domestiqué, attirant par là même un sanglier à côté de notre école maternelle ;
- Aux personnes qui considèrent que la commune est devenue une entreprise d'équarrissage et qui déposent des cadavres de veaux sur le territoire de la commune ;
- Aux personnes qui souhaitent soulager le personnel administratif de l'examen des différents problèmes d'urbanisme qu'ils rencontrent en se dispensant des formalités de déclaration préalable et de permis de construire ;
- Aux personnes qui ne peuvent plus ou pas se déplacer dans les déchèteries de la communauté de communes et qui considèrent les composteurs du cimetière comme un nouveau dépotoir.

LES MANIFESTATIONS 2023

Seules les vacances de neige n'ont pu être organisées cette année faute de chalets disponibles mais elles seront mises en place pour les vacances de mars 2024.

Le repas des aînés

Nos aînés ont pu bénéficier cette année encore du traditionnel repas du premier mai, animé par l'orchestre Dess'Trompette et cuisiné par la boucherie Traiteur du Terroir en association avec le restaurant Le Jeune Bois. Au menu : canapés froids, velouté d'asperges, coquille de saumon et sa garniture, filet mignon de porc sauce Maroilles et sa garniture, sorbet Poire, fromages et salade aux noix, pâtisseries ...



Les commémorations du 8 mai et du 18 juin

Les anciens combattants de Troisvilles et des environs se sont fortement mobilisés pour faire de ces deux cérémonies une réussite. Nous tenons également à remercier les enfants de l'école et l'équipe pédagogique pour leur implication lors des commémorations.



La brocante Bruno Wallez

La brocante Bruno Wallez a eu lieu le 4 juin de 8 heures à 18 heures dans le quartier du Fayt sous un beau soleil contrairement à l'année précédente.

La fête de l'école

Elle s'est tenue le 23 juin dans les cours de l'école avec kermesse, spectacle des enfants de l'école et de la garderie périscolaire dans une atmosphère de convivialité.

Un grand merci aux élèves de notre école ainsi qu'à l'équipe pédagogique, au comité de parents d'élèves et au personnel communal encadrant la garderie périscolaire.

L'Amicale laïque a procédé à la traditionnelle distribution de livres pour tous les enfants de l'école et à la distribution d'une calculatrice correspondant aux programmes du collège pour les futurs 6^{èmes}. La mairie a quant à elle distribué à chaque enfant partant en 6^{ème} un dictionnaire franco-anglais.



La fête nationale

Le conseil municipal a organisé cette journée en collaboration avec l'association « Les trois châteaux » qui a proposé son traditionnel lavage matinal de voitures et un concours de pétanque. Au programme de cette journée : tournoi de football, jeux traditionnels, jeux gonflables, barbecue



La fête communale

La traditionnelle fête du village s'est déroulée les 1^{er}, 2 et 3 septembre. Au programme : repas, brocante, manèges, lâcher de ballons, jeu des colliers, apéritif concert, ...



Les cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre

Un grand merci aux anciens combattants, à l'équipe pédagogique, aux élèves, aux élus et à tous les troisvilloises et troisvillois qui ont su se mobiliser pour ces deux cérémonies patriotiques.



Le marché de Noël et la fête des écoles

Un très grand nombre de participants pour ce marché de Noël qui s'est malheureusement déroulé dans des conditions climatiques peu propices. Une très forte mobilisation des troisvillois et troisvilloises.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

DATES	ORGANISATEUR	MANIFESTATION
6 janvier	Conseil Municipal	Vœux du Maire
10 février	Les 3 Macôts	Loto
9 mars	Amicale laïque	Loto
16 mars	Société de chasse	Repas
17 mars	Les 3 châteaux	Marché de Pâques
24 mars	Les 3 Macôts	Vente de pigeonneaux
27 avril	Les 3 châteaux	Animation
1 ^{er} mai	Conseil municipal	Repas des aînés
1 ^{er} juin	Festi 3 Villes	Repas
2 juin	Conseil municipal	Brocante
28 juin	Ecole, Amicale laïque et Conseil municipal	Fête des écoles
14 juillet	Conseil municipal	Fête nationale
20 juillet	RÉAGIR	Marche Nocturne
30, 31 août et 1 ^{er} septembre	Conseil municipal	Fête communale
5 et 6 octobre	Comité paroissial	Notre-Dame de Tongres
12 et 13 octobre	Conseil municipal Anciens combattants	Inauguration du carré militaire et du monument aux morts
19 octobre	Les 3 Macôts	Repas
26 octobre	Amicale laïque	Concours de belote
31 octobre	Les 3 Châteaux	Halloween
9 novembre	Amicale laïque	Loto
7 décembre	Les 3 Châteaux	Voyage
8 décembre	Conseil municipal	Marché de Noël
14 décembre	Festi' 3 Villes	Animation

Sans oublier les commémorations patriotiques les 8 mai, 18 juin, 11 novembre et 5 décembre devant le monument aux morts, la stèle Jean Moulin et la stèle des anciens d'AFN.

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

AMICALE LAÏQUE	<p>Activité : défendre et promouvoir l'école laïque, publique, gratuite et obligatoire</p> <p>Organisation de manifestations et d'activités en faveur des élèves de l'école</p>	<p>Correspondant : M. Jérémy Richard 03 27 85 40 99</p>
ASSOCIATION RÉAGIR	<p>Activité : mener des actions de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement</p> <p>Organisation de manifestations culturelles et d'activités de plein air (marches, etc.)</p>	<p>Correspondant : Mme Françoise Santerre 03 27 85 02 70</p>
SOCIÉTÉ DE CHASSE	<p>Activité de comptage et de régulation du gibier sur le territoire de chasse</p>	<p>Correspondant : M. Justin Blary 07 69 74 47 91</p>
ANCIENS COMBATTANTS	<p>Être au service des adhérents. Les informer et défendre leurs intérêts. Réunir les médaillés militaires. Devoir de mémoire.</p>	<p>Correspondant : M. Jean-Claude Bricout 06 09 39 57 48</p>
LES 3 CHÂTEAUX	<p>Personnes voulant soutenir, créer, gérer des activités à caractère sportif, éducatif, culturel social...</p>	<p>Correspondant : Mme Nathalie Lesne 06 88 59 75 34</p>
LES 3 MACÔTS	<p>Exposition, concours, vente de pigeons voyageurs</p>	<p>Correspondant : Mme Françoise Santerre 03 27 85 02 70</p>
FESTI 3 VILLES	<p>Animer le village, organiser des fêtes et des manifestations sur la commune</p>	<p>Correspondant : Mme Nathalie Pruvost 07 81 36 70 19</p>
LES RESTOS DU CŒUR ANTENNE LOCALE	<p>Assurer les missions sociales d'aide à la personne</p>	<p>Responsable du centre de Troisvilles : Mme Aurore Lecocq 06 62 71 99 68</p>
LA VIE RELIGIEUSE		<p>Centre paroissial Fénelon Mme Vandorpe 03 27 84 03 88 https://nd-fraternite.cathocambrai.com Equipe funérailles : Mme Maria Denysenko 06 47 58 56 63</p>

Si vous désirez vous investir dans la vie associative à Troisvilles, prenez contact avec les correspondants susmentionnés.

LES ACTES D'ÉTAT-CIVIL 2023

Les naissances

19 janvier	VANDER-CRUYSSSEN Jeanne Pauline
20 janvier	NECENDRE LECLERCQ Charlie
02 mars	SOUFFLET Aria Régine Virginie
19 juin	FLAN Abygaëlle Suzette Régine

Les mariages

24 février	RENARD Nicolas Jean-Louis Michel et THEOULE Amandine Marie Anne
20 mai	PAMART Clément Marc et WAROUX Audrey Fernande Georgette
24 juin	BLARY Justin et THIBEUF Elise Yvette Micheline

Les décès

07 janvier	HERLIN André Léon
12 mai	SALOMÉ-DANJOU Christian François
29 mai	WOSALA Daniel Antoine
05 juillet	DROUART Philippe Lucien
16 août	DELACOURT Claude Francis
02 septembre	DELOFFRE ép. KOSCIELNY Eliane
11 septembre	OBLIN Francis Léonce Marie
16 octobre	GONCALVES José Tomas
26 décembre	TAINE Daniel Leopold André

Les actes d'état-civil 2022

Rappel : Nous ne publions que le décès des personnes résidentes sur la commune de Troisvilles à la date de leur décès. Nous avons une pensée pour les personnes qui ont résidé à Troisvilles et qui ont depuis déménagé ou été placées, ne résidant plus à Troisvilles à la date de leur décès.

Nous ne pouvons également publier que les événements qui nous ont été notifiés au jour de la publication du journal. Les services d'état-civil des communes de naissance ou de décès ont des délais de traitement des actes plus ou moins longs selon leur taille, les circonstances, etc.

C'est ainsi qu'en 2022, nous n'avons pu publier les naissances de :

21 février 2022	BRISTEN Lyvio
6 décembre 2022	VERIN DUTHILLEUL Clémantine Lilou

Nous présentons nos excuses aux familles pour ce retard.

LES FINANCES 2023

Le compte administratif et l'affectation de résultat

L'année 2022 s'est achevée sur un excédent global de clôture de 69 870.55 €. L'effort de redressement des finances se poursuit mais la commune reste à l'heure actuelle endettée. Le remboursement du principal prêt en cours s'achèvera en 2029.

Compte administratif 2022

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
En recettes	512 124. 28 €	En recettes	118 441. 35 €
En dépenses	390 026. 78 €	En dépenses	170 668. 30 €
Excédent de clôture	122 097. 50 €	Déficit de clôture	- 52 226. 95 €
Excédent global de clôture	69 870. 55 €		

Affectation du résultat 2022

- A - Résultat de l'exercice + 122 097.50 €
- B - Résultats antérieurs reportés + 31 733,48 €
- C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) + 153 830. 98 €
- D - Solde d'exécution d'investissement - 120 323. 34 €
- E - Solde des restes à réaliser d'investissement + 40158. 19 €
- F - Besoin de financement = D + E 80 165. 15 €

Affectation = C = G + H

G - Affectation en réserves R 1068 en investissement 80 165. 15 €

H - Report en fonctionnement R 002 73 665.83 €

Les comptes 2023 n'étant pas encore clôturés, aucune publication ne peut être réalisée pour l'instant.

Les taux d'imposition 2023

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.29 %	33,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,58 %	60,39%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires		17,23%

Face à l'augmentation du coût des fluides et l'augmentation corrélative des dépenses de fonctionnement et d'investissement, le conseil a décidé d'augmenter les taux d'imposition d'un point.

Le budget 2023 (voté le 15 avril, modifié le 2 décembre)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	590 416,73 € (655 816,73 €)	590 416,73 € (655 816,73 €)
Section d'investissement	307 261,92 €	307 261,92 €
TOTAL	897 678,65 € (963 078,65 €)	897 678,65 € (963 078,65 €)

LES LOCATIONS DE SALLES

LES LOCATIONS DE MATÉRIELS

A la suite des améliorations apportées dans les différentes salles de réception de la commune (installation de chauffages, mise aux normes en matière de sécurité incendie et électrique), le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de location des salles à partir du 1^{er} janvier 2024.

Location des salles

Pour toutes locations, des arrhes sont payables à la réservation.

Une caution de 500€ sera demandée pour une location de salle et sera restituée le lundi matin.

Une pénalité de ménage de 150€ sera facturée en cas de ménage non fait.

Une pénalité de 100€ sera facturée pour alarme déclenchée ou coupure d'électricité par les locataires.

	HABITANTS DE TROISVILLES	EXTERIEURS DE TROISVILLES
SALLE DES FETES		
Vin d'honneur	100 €	150 €
Café d'enterrement	60 €	80 €
Location du vendredi matin au lundi matin avec repas	300 €	400 €

Des arrhes de 100€ sont applicables pour les habitants de Troisvilles et 125€ pour les extérieurs.

La consommation de gaz sera facturée suivant la consommation effective connue par relevé du compteur, au tarif pratiqué par le fournisseur (tarif fixé à 0.80 €/m³ pour l'année 2024).

	HABITANTS DE TROISVILLES	EXTERIEURS DE TROISVILLES
SALLE POLYVALENTE		
Vin d'honneur	80€	100 €
Café d'enterrement	60€	80€
Location du vendredi matin au lundi matin avec repas froid	200€	300€

Des arrhes de 70€ sont applicables pour les habitants de Troisvilles et 100€ pour les extérieurs.

La consommation d'électricité sera facturée suivant la consommation effective connue par relevé du compteur, au tarif pratiqué par le fournisseur (tarif fixé à 0.80 €/m³ pour l'année 2024).

Tarifs applicables en cas de casse ou perte de la vaisselle

Assiette, assiette dessert, assiette à soupe	6 €
Couvert (fourchettes, couteaux, cuillères)	3 €
Verre (verres à pied, flûte, coupe, tasses, autres verres)	3 €
Corbeille à pain inox	5 €
Saladier pyrex	10 €
Louche	8 €
Pelle à tarte	8 €
Saucière, bol	6 €
Boule à glace	12 €
Tire-bouchon, limonadier	6 €
Légumier	15 €
Plat blanc ovale	20 €
Plateau	25 €
Plat inox ovale	20 €
Pichet inox	50 €
Allume-gaz	5 €
Saladier	2 €

Locations de tables et chaises

	LOCATION	CAUTION	FRAIS DE NETTOYAGE
Table pliante	3€/jour/table la semaine et 5€/table pour le week-end	75€	20€/table
Chaise	1€/jour/chaise la semaine et 1€50/chaise pour le week-end	30€	5€/chaise

LES SERVICES MUNICIPAUX

La mairie

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

En-dehors de ces horaires, vous pouvez **en cas d'urgence** demander à accéder au secrétariat sur rendez-vous.

La mairie peut être contactée par téléphone au **03 27 85 09 94**, par mail à l'adresse **mtroisvilles@gmail.com** et par le biais du formulaire de contact sur le site internet de la commune **<https://www.troisvilles.fr>**

Le site internet de la commune est accessible à tous et régulièrement mis à jour selon les informations qui parviennent à la mairie. Vous pouvez notamment y consulter les délibérations prises par le conseil municipal et les arrêtés pris par le maire (à l'exception des décisions individuelles qui restent strictement confidentielles) Il contient également plusieurs rubriques sur les droits et démarches des citoyens et diverses informations sur les services municipaux notamment.

Nous rappelons que la boîte aux lettres de la mairie est située à côté de l'entrée de service, l'ancienne ayant été supprimée cet automne.

La mairie propose également différents services :

- Aides pour la rédaction des documents administratifs
- Photocopies pour les documents administratifs des particuliers et pour les affiches des associations
- Distribution de produits raticides (dans la limite de 5 sachets par mois et par personne)
- Location de salles

Le maire organise des permanences toutes les semaines à des horaires permettant aux troisvilloises et troisvillois postés d'y accéder. Les permanences de la semaine sont affichées en mairie et dans les panneaux d'information des différents quartiers ainsi que sur le site Internet de la commune.

Depuis le 1^{er} avril 2023, Madame Axelle Dos Santos a pris les fonctions de secrétaire de mairie, remplaçant la secrétaire qui avait pris ses fonctions en juillet 2022. Elle vous accueillera aux horaires habituels dans notre secrétariat rénové.

L'agence communale postale – la régie de la cantine

L'agence postale de la commune se situe dans le hall de la mairie à gauche de l'entrée. Séverine vous accueille du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30. Elle vous propose tous les services postaux ainsi que le retrait de petites sommes au guichet.

Vous pouvez également utiliser le terminal dédié et l'imprimante pour vos contacts avec les administrations ou pour consulter vos mails en toute confidentialité.

Les services périscolaires

La cantine

Les tickets repas sont en vente tous les vendredis à l'agence postale communale de 8h00 à 9 h pendant la période scolaire. Ils sont à 3,90 euros.

En cas d'absence de l'enfant, merci de prévenir la veille ou le jour même avant 8h30 en téléphonant au 06.81.45.48.05 idem pour les inscriptions exceptionnelles, elles seront acceptées dans la limite des places disponibles. Les repas non annulés à temps seront facturés intégralement.

Les repas sont préparés par la Boucherie Charcuterie Traiteur « Chez Léa » à Clary (tél : 03.27.85.55.05), en collaboration avec Mlle Blandine Dupas diététicienne (tél : 06.03.19.43.18)

La garderie périscolaire

La municipalité offre à tous les élèves de l'école, l'accès à une garderie encadrée par un personnel communal.

Horaires du matin : 7h30 à 8h50

Horaires du soir : 16h30 à 18h00

Personnel encadrant :

Mme Audrey Delabroye

Mme Vanessa Jorion

L'accueil de loisirs du mercredi

La commune de Troisvilles propose un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans le mercredi durant l'année scolaire.

Accueil et départ échelonné, l'après-midi de 13h00 à 17h00.

Forfait de 4 heures.

De 0 à 369 : 1€ ex : si vous avez un QF de 300 vous paierez 1€ pour les 4h.

De 370 à 499 : 1,80 €

De 500 à 600 : 2,40€ ex : si vous avez un QF de 520 vous paierez 2.40€ pour les 4h.

De 601 à 800 : 3€

De 801 à 1000 : 3,80 €

+ 1001 : 5€

Animatrices :

Mme Vanessa Jorion

Mme Audrey Delabroye

Rappel pour les inscriptions à la garderie et à l'accueil de loisirs

Les inscriptions se font auprès de Vanessa.

Pour le bon fonctionnement et l'organisation et pour des raisons de sécurité des enfants, toute absence doit être signalée auprès du personnel ou par mail à l'adresse accueilperiscolairetroisvilles@gmail.com

Les absences non justifiées seront facturées.

La médiathèque municipale

La médiathèque municipale est ouverte le mercredi de 14 h à 16 h, certains mardis de 16 h à 18 h et certains samedis de 14 h à 16 h (v. calendrier mensuel sur le site internet ou les panneaux d'affichage)

La médiathèque est gérée par la municipalité avec l'aide de bénévoles et de la médiathèque départementale du Nord qui a mis en place avec la commune plusieurs conventions visant non seulement aux prêts de livres et autres supports mais aussi aux prêts de mobiliers et d'expositions temporaires.

Un grand merci aux bénévoles qui ont passé beaucoup de temps à améliorer cette salle (montage des nouvelles étagères, etc.) et qui ont donné de leur temps pour monter des animations (jeu des colliers, ...).



LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT DU SIAVED

LA GESTION DES DÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2024, le SIAVED s'agrandit et accueille de nouvelles intercommunalités (Valenciennes Métropole, Communauté de communes du Pays solesmois, etc.). Nous profitons de l'édition de notre journal pour vous transmettre un calendrier simplifié des ramassages et les nouvelles modalités de commandes des bacs, de ramassages des encombrants, de gestion des déchèteries.



En 2024

VOS JOURS DE COLLECTES SERONT LES SUIVANTS

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 Lu	01 Je	01 Ve	01 Lu	01 Me	01 Sa
02 Ma	02 Ve	02 Sa	02 Ma	02 Je	02 Di
03 Me	03 Sa	03 Di	03 Me	03 Ve	03 Lu
04 Je	04 Di	04 Lu	04 Je	04 Sa	04 Ma
05 Ve	05 Lu	05 Ma	05 Ve	05 Di	05 Me
06 Sa	06 Ma	06 Me	06 Sa	06 Lu	06 Je
07 Di	07 Me	07 Je	07 Di	07 Ma	07 Ve
08 Lu	08 Je	08 Ve	08 Lu	08 Me	08 Sa
09 Ma	09 Ve	09 Sa	09 Ma	09 Je	09 Di
10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu
11 Je	11 Di	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma
12 Ve	12 Lu	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me
13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je
14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Ve
15 Lu	15 Je	15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Sa
16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di
17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu
18 Je	18 Di	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma
19 Ve	19 Lu	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me
20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je
21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve
22 Lu	22 Je	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa
23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di
24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu
25 Je	25 Di	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma
26 Ve	26 Lu	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me
27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je
28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve
29 Lu	29 Je	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa
30 Ma	30 Sa	30 Di	30 Ma	30 Je	30 Di
31 Me		31 Di		31 Ve	

pointinfodechets@siaved.fr
siaved.fr

Vacances scolaires
Jour férié
Collecte de rattrapage
Collecte annulée

SECTEUR DE
Troisvilles

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Verre
- Devant chez vous

Une question sur les déchèteries et l'amiante ?

Numéro Vert 0 800 003 793

Du lundi au vendredi, 8h-12h30 puis 13h30-16h30 (Appel gratuit)

Pour toute autre question :

Numéro Vert 0 800 775 537

Du lundi au vendredi, 8h30-12h puis 13h30-17h (Appel gratuit)

C'est tout nouveau !

Flashez pour des infos personnalisées sur vos déchets !



Généré par PubliSoft. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.



En 2024

VOS JOURS DE COLLECTES SERONT LES SUIVANTS

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 Lu	01 Je	01 Di	01 Ma	01 Ve	01 Di
02 Ma	02 Ve	02 Lu	02 Me	02 Sa	02 Lu
03 Me	03 Sa	03 Ma	03 Je	03 Di	03 Ma
04 Je	04 Di	04 Me	04 Ve	04 Lu	04 Me
05 Ve	05 Lu	05 Je	05 Sa	05 Ma	05 Je
06 Sa	06 Ma	06 Ve	06 Di	06 Me	06 Ve
07 Di	07 Me	07 Sa	07 Lu	07 Je	07 Sa
08 Lu	08 Je	08 Di	08 Ma	08 Ve	08 Di
09 Ma	09 Ve	09 Lu	09 Me	09 Sa	09 Lu
10 Me	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Ma
11 Je	11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu	11 Me
12 Ve	12 Lu	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Je
13 Sa	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Ve
14 Di	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Sa
15 Lu	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Di
16 Ma	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Lu
17 Me	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Ma
18 Je	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Me
19 Ve	19 Lu	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Je
20 Sa	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Ve
21 Di	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Sa
22 Lu	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Di
23 Ma	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Lu
24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Ma
25 Je	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Me
26 Ve	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Je
27 Sa	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Ve
28 Di	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Sa
29 Lu	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Di
30 Ma	30 Sa	30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Lu
31 Me	31 Sa		31 Je		31 Ma

pointinfodechets@siaved.fr
siaved.fr

Vacances scolaires
Jour férié

SECTEUR DE
Troisvilles

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Verre
- Devant chez vous

Une question sur les déchèteries et l'amiante ?

Numéro Vert 0 800 003 793

Du lundi au vendredi, 8h-12h30 puis 13h30-16h30 (Appel gratuit)

Pour toute autre question :

Numéro Vert 0 800 775 537

Du lundi au vendredi, 8h30-12h puis 13h30-17h (Appel gratuit)

C'est tout nouveau !

Flashez pour des infos personnalisées sur vos déchets !



Généré par PubliSoft. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.



AU 1^{ER} JANVIER 2024

VOTRE SERVICE DÉCHÈTERIES ÉVOLUE !

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU JEUDI	8H30 - 12H00	13H30 - 17H00
DU VENDREDI AU SAMEDI	8H30 -	NON STOP - 17H00
DIMANCHE	8H30 - 12H00	FERMÉE

Accédez à vos déchèteries comme avant !
En suivant les conditions et règles en vigueur sur ces dernières.

1 NOUVELLE APPLICATION NOUVEAU NUMÉRO VERT



SERVICE DÉCHÈTERIE (ET AMIANTE)
0 800 003 793 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



L'application **SIAVED INFOS** est la nouvelle application officielle de vos services déchets ! Elle recense toutes les informations utiles au tri et à la réduction de vos déchets, en fonction de votre emplacement, votre commune : horaires et informations pratiques sur les déchèteries, consignes de tri et bien plus encore.



COLLECTE ET DEMANDE DE BAC



Pour toutes questions concernant vos différentes collectes (ordures ménagères, tri sélectif, verre ou déchets verts), ou pour obtenir un rendez vous pour le ramassage d'encombrants ou encore si votre bac a été détérioré ou volé, le SIAVED assure directement la mise à disposition de nouveaux bacs ou prévoit la réparation des bacs usagés.

SERVICE COLLECTE

0 800 775 537

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



DÉCHÈTERIES ET AMIANTE



Pour toutes questions concernant nos déchèteries (création d'un pass'déchets, horaires d'ouverture, déchets acceptés, ...) ou pour prendre un rendez-vous pour l'enlèvement de votre amiante.

SERVICE DÉCHÈTERIE ET AMIANTE

0 800 003 793

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

QUELQUES RAPPELS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

La législation a beaucoup évolué ces dernières années en matière de logement et d'entretien des terrains privés et il convient d'effectuer quelques rappels sur la question :

- Le permis de louer

Dans le cadre d'une expérimentation lancée par la CA2C, le permis de louer a été institué sur le territoire de certaines communes de la communauté dont Troisvilles.

Troisvilles a fait le choix d'opter pour la formule la moins contraignante : la déclaration préalable

Le dossier doit être constitué dans les 15 jours suivant la conclusion d'un nouveau contrat de location. Il doit contenir les trois éléments suivants :

- le formulaire CERFA N°15651*01 dûment rempli,
- une copie du dossier de diagnostic technique (DDT),
- une planche de photos de la salle de bain, du salon, de la cuisine, des chambres et des façades extérieures.

Le bailleur ou son mandataire complète et transmet le dossier :

- soit directement en ligne via le site internet de la CA2C : www.caudresis-catesis.fr (rubrique habitat)
- soit à l'accueil de la CA2C, du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Dès sa réception, le dossier sera instruit dans un délai d'une semaine maximum par un technicien de la CA2C.

À l'issue de l'instruction et si le dossier est complet et conforme, un récépissé est délivré au bailleur ou son mandataire lui permettant de louer son bien.

Il est à noter que s'il y a une suspicion d'indécence du logement, une visite du bien par un technicien pourra être effectuée.

Le paiement en tiers payant des allocations de logement, c'est-à-dire le paiement direct au propriétaire bailleur, est conditionné à la présentation du récépissé de la déclaration à la Caisse d'allocations familiales ou à la Caisse de mutualité sociale agricole.

En cas de non-déclaration, la sanction encourue est une amende allant jusqu'à 5 000 €. En cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans, la sanction peut aller jusqu'à 15 000 €.

Dans le cas d'une mise en location malgré une décision de rejet de la CA2C, le propriétaire peut se voir infliger une amende allant jusqu'à 15 000 €.

- Les pouvoirs de police du maire en matière d'immeubles insalubres et/ou menaçant ruine

Le maire dispose d'un pouvoir de police spéciale concernant les immeubles menaçant ruine avec une procédure ordinaire et une procédure d'urgence où ses pouvoirs sont renforcés (exécution d'office des travaux, relogement des locataires aux frais du propriétaire, etc.)

Le maire dispose également de pouvoirs en matière de logement insalubre en soutien de l'action menée par le préfet en la matière visant notamment à réaliser d'office les travaux nécessaires, les frais soutenus par la commune étant mis à la charge de l'Etat en cas d'insolvabilité du propriétaire.

Ces pouvoirs s'articulent avec son pouvoir de police générale qui peut conduire le maire à faire procéder à évacuation des immeubles concernés par des procédures d'urgence et à interdire l'accès à ces mêmes immeubles.

- Les obligations de déclaration préalable, de permis de construire et de permis de démolir

Par précaution et pour éviter des procédures contentieuses, consultez la mairie pour tous les travaux que vous envisager d'effectuer ou reportez-vous au document suivant.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toitures) : **DP**

Auvent, préau

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : **DP**
- > 20m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation

- < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20m² : **DP**



DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface :

aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² :

aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : **PC**

**PANNEAUX SOLAIRES
PARABOLE
VELUX**
DP

**VERANDA,
TERRASSES COUVERTES**

• < 5m² : aucune formalité

• < 20m² : **DP**

• > 20m² : **PC**

GARAGE

• < 5m² :

aucune formalité

• < 20m² : **DP**

• > 20m² : **PC**

**FACADE
RAVALEMENT**
DP

CREATION FENETRE
DP

PISCINE

• < 10 m² : non couverte

restant moins de 3 mois :

aucune formalité

• < 100m² ouverte : **DP**

• < 100m² avec couverture

< 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou

couverture > 1,80 m de

haut et/ou local technique

> 20 m² : **PC**

* Si les travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si il s'agit d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire

CABANE BOIS OU BETON

• < 5m² : aucune

formalité

• < 20m² : **DP**

• > 20m² : **PC**

PORTAIL

DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr

Autorisations d'urbanisme pour les ouvrages agricoles

Aucune formalité	Déclaration Préalable	Permis de Construire
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux créant une surface de plancher de moins de 2 m² • Éolienne inférieure à 12 mètres de hauteur • Changement d'affectation d'un hangar agricole vers une autre destination agricole sans modification des façades 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux créant une surface de plancher comprise entre 2 et 20 m² • Serre entre 1,8 m et 4 m de haut, et inférieure à 2 000 m² • Fosses et fumières non couvertes • Silos • Changement d'affectation d'un hangar agricole sans modification des façades 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de construction de plus de 20 m² avec ou sans fondations • Travaux d'extension • Transformation des constructions modifiant l'aspect extérieur • Serre de plus de 4 m de haut ou de plus de 2 000 m²

- La tenue des terrains privés et le règlement sanitaire départemental

Le règlement sanitaire départemental s'impose à tous les habitants du département du Nord, sauf si des mesures plus restrictives sont prises au niveau communal.

C'est plus particulièrement l'article 23 du RSD qui entre ici en jeu :

« Les habitations et leurs dépendances doivent être tenues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans un état constant de propreté. (...) »

Ce qui implique les obligations suivantes :

- Obligation d'élaguer pour éviter que les ouvertures de fenêtres et de portes soient obstruées.
- Interdiction d'entreposage ou d'accumulation des débris, déjections, objets ou substances divers pouvant attirer les rongeurs, insectes et vermine avec prescription de mesures d'urgence et dans les cas les plus graves, évacuation d'office.
- Interdiction des dépôts d'ordure ou de débris dans les cours, courettes et allées de circulation.
- Evacuation au fur et à mesure des gravats provenant de la réalisation de travaux
- Entretien soigneux des jardins et de leurs aménagements, ainsi que des plantations
- Le nettoyage des bordures et caniveaux et le sablage des trottoirs

Le nettoyage des bordures et caniveaux relèvent de la responsabilité des riverains tout comme le sablage ou le répandage de cendres sur les trottoirs en cas de verglas ou de neige.

LE CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de 9 h à 17 h du 3 novembre au 31 mars et de 9 h à 19 h du 1^{er} avril au 2 novembre.

Le cimetière est soumis à un règlement et certains comportements sont inappropriés :

- Les chiens ne sont pas admis dans son enceinte
- La distribution d'eau est réservée pour le seul entretien des tombes et l'arrosage des plantes

Pour les personnes désirant des concessions, il convient de se rapprocher des services de la mairie qui vous donneront les renseignements nécessaires pour l'attribution de concession.

Les prix au 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

- 150 € la concession de terrain trentenaire de 3 m²
- 1800 € pour une concession trentenaire par reprise d'une concession abandonnée
- 600 € la concession trentenaire d'une case deux places dans le colombarium

Actuellement il n'y a plus de places disponibles en terrains nus et seules des reprises peuvent être envisagées pour les enterrements.

C'est également le cas pour le colombarium dont toutes les cases ont été attribuées en concession.

Le conseil municipal prévoit l'agrandissement du cimetière dans le cadre de la création du carré militaire au mois d'octobre 2024 ainsi que l'ajout de nouvelles cases pour le colombarium existant dans le courant de l'année 2024.

Pour information : les règlements du cimetière et du colombarium sont affichés à l'entrée de celui-ci et publiés sur le site internet de la commune (rubrique « infos pratiques »).

LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DES VILLAGEOIS

- Les dispositifs en faveur des jeunes diplômés

La commune a mis en place un triple dispositif pour venir en aide au jeune du village :

- Une subvention de 40 € pour l'obtention du baccalauréat
- Une subvention de 40 € pour l'obtention du permis de conduire
- Une subvention de 100 € pour le passage du BAFA

Il suffit de s'adresser au secrétariat de mairie avec une pièce d'identité, la copie du diplôme et un RIB à votre nom pour obtenir le virement de la subvention.

Nous vous demandons d'assister pour cela à une remise symbolique de la subvention lors du 14 juillet.

- Les cadeaux pour les nouveaux habitants et les nouveau-nés

La commune remet chaque année lors de la fête nationale des cadeaux à destination des nouveau-nés et des nouveaux habitants de la commune.

Pensez, pour les nouveaux habitants, à vous signaler en mairie.

- La subvention pour la destruction des nids de frelons

Depuis l'année dernière, les habitants de Troisvilles qui doivent faire procéder à la destruction de nids de frelons asiatiques peuvent bénéficier d'une subvention de 40 € sur présentation de la facture du professionnel de désinsectisation en mairie.

Lutte contre le développement des nids de frelons asiatiques : agissons ensemble

Le développement des nids de frelons asiatiques est un phénomène assez récent dans notre département et il va représenter une grave menace pour la sécurité des personnes dans les prochaines années.

La mairie a souhaité accompagner les troisvillois victimes de ce phénomène en instaurant une subvention mais elle aura besoin de votre aide pour détecter les nids existants et éviter l'éclosion de reines.

Si vous repérez de tels nids, notamment dans les chemins ruraux, n'hésitez pas à contacter les élus ou le secrétariat de mairie afin que la commune agisse rapidement.

De même si vous repérez un nid dans une propriété privée, contactez le propriétaire ou l'occupant afin qu'il puisse agir rapidement.

- La distribution de produits raticides



La commune continue à mener une politique de dératisation en mettant à disposition des habitants des produits raticides. Elle a également procédé à une opération de dératisation au mois d'avril. Elle a cependant limité la délivrance des sachets à cinq sachets par mois et par habitant en raison des abus constatés.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Liste mise à jour au 9 Octobre 2023 selon les indications du RAM Pays de Matisse

Madame Zofia KOSCIELNY (IBRON) 10 rue du Maréchal Leclerc Tél : 03.27.70.60.88 ou 06.95.23.74.15	Madame Martine LESNE (LESAGE) 34 rue d'Audencourt Tél : 06.40.64.52.71
Madame Angélique POULAIN (LAURENT) 10 rue du Général de Gaulle Tél : 09.52.03.49.53 ou 06.80.35.14.00	Madame Emmanuelle DECROIX (MARTINACHE) 41 rue de la Sotière Tél : 06.79.97.27.80
Madame Annie PAMART (DORDAIN) 4 rue du Maréchal Leclerc Tél : 03.27.85.10.71 ou 06.19.14.85.03	Madame Audrey JANNIC (JUGUEN) 16 rue de la Sotière Tél : 06.29.61.08.03
Madame Rebecca KAHLUN 2 A rue d'Inchy Tél : 06.50.30.98 21	Madame Stéphanie ROUTIER 34 rue de la Sotière Tél : 06.61.00.32.21

LE TISSU ÉCONOMIQUE

Quatre entreprises importantes sont implantées sur le territoire communal :

- Le centre de tri SITA, RD 98
- L'entreprise Pierre Frey, rue de la Sotière
- L'entreprise Sicomin, rue du Général de Gaulle
- Le silo UNEAL, Le Petit Troisvilles

Plusieurs commerçants, entrepreneurs et artisans sont également implantés à Troisvilles :

Patrice GRASSART
*Espaces verts, multiservices,
petits bricolages*
DEVIS GRATUIT
6, Ruelle Gosselin
59980 TROISVILLES
☎ 06 45 56 91 54
☎ 09 82 37 63 72
Siret : 92116978500018

JANNIC
SYLVAÏN
ARTISAN COUVREUR ZINGUEUR
16 Rue de la Sotière
59980 Troisvilles
Tél : 0660192601
sjannic@icloud.com
CERTIFICAT QUALIBAT RGE N°E-E197356 Valable jusqu'au
21/02/2024

BIEN-ÊTRE & SOINS ÉNERGÉTIQUES DE
TRADITION CHINOISE

THÉRÈSE PRUVOT
8 Rue de la Sotière
59980 Troisvilles
06 42 44 53 86
www.tpruvot.fr

Sont également présents sur notre commune :

- Café Françoise, 13 rue du Villers, tél. 03 27 85 02 70
- Benoît Pruvot, photographe, <https://www.bpruvot.com/>

ARTISANS ET COMMERCANTS DE TROISVILLES
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR ÊTRE INCLUS DANS LE PROCHAIN NUMÉRO
DÉPOSEZ ÉGALEMENT VOTRE CARTE OU VOS PROSPECTUS A LA MAIRIE, ILS SERONT
MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC